

Ajournement

tâcherons de lui fournir tous les renseignements possibles en l'occurrence.

RELATIONS OUVRIÈRES—LA GRÈVE DES TECHNICIENS
D'ASCENSEURS—LES MESURES ENVISAGÉES PAR LE
GOUVERNEMENT

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux que le secrétaire parlementaire du ministre du Travail, le député de London-Est (M. Turner), soit présent ce soir pour répondre à ma question, car il représenterait un actif pour n'importe quel parti puisqu'il est un des députés les plus aimables de la Chambre. Je le dis sans réserve aucune.

Ce soir, je veux traiter d'un sujet dont nombre de députés ont parlé et au sujet duquel ils ont posé des questions. Le 15 février, j'ai posé au premier ministre (M. Trudeau) la question suivante:

Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser la question suivante au premier ministre. Compte tenu de la crise nationale qui affecte présentement les unités de logement sur le plan des coûts, de la pénurie et de l'économie du pays, qu'est-ce que le gouvernement et le premier ministre ont l'intention de faire pour aider aux négociations en vue du règlement de la grève interminable et ininterrompue des techniciens d'ascenseurs qui affecte toutes les facettes de l'économie canadienne? Cette grève est devenue une crise pour ce qui est des pénuries de logement et de la santé et du bien-être en général de la population canadienne.

Le premier ministre m'a conseillé alors de poser cette question au ministre du Travail, ce que j'ai fait. On peut le voir à la page 1309 du hansard. Je cite:

Monsieur l'Orateur, comme le gouvernement fédéral n'a rien fait pour intervenir dans cette grève...

Naturellement, il s'agit de la grève des constructeurs d'ascenseurs.

... qui coûte \$250,000 par jour aux contribuables, le ministre du Travail rencontrerait-il maintenant les parties en cause, ou les premiers ministres des provinces, pour mettre fin à une grève dont souffrent non seulement l'économie mais aussi la santé et le bien-être des Canadiens?

Le ministre du Travail a répondu ce qui suit:

Monsieur l'Orateur, il n'est pas exact de dire que nous n'avons rien fait. En réalité, le gouvernement ne dispose strictement d'aucun pouvoir pour intervenir dans cette grève.

Je veux y répondre. Le 26 février, comme on peut le lire à la page 1639 du hansard, j'ai posé la même question. Je n'ai pas l'intention de la lire. Je l'ai présentée ainsi. J'ai dit que même en supposant que ce soit là une question qui relève des provinces, il incombe certainement au gouvernement fédéral de réunir au moins les ministres du Travail des dix provinces afin de mettre un terme à cette grève. Le premier ministre a déclaré qu'il étudierait cette demande. Il avait au moins une idée de ce qui se passait.

C'est un problème d'ordre national. C'est vrai que la question est de compétence provinciale. Cependant, nous devons considérer les motifs de cette grève. Elle met en cause l'Union internationale des constructeurs d'ascenseurs. La grève touchait la construction des ascenseurs dans les dix provinces canadiennes. Cette situation ne concernait pas simplement la province d'Ontario, mais bien tout notre pays, d'un océan à l'autre. Même la province de Québec, où le gouvernement provincial est intervenu, a connu une grève du zèle. Depuis le début, le syndicat a insisté pour que le règlement soit à l'échelle du pays et ne touche pas simplement le Québec, l'Ontario, la Saskatchewan, la Colombie-Britannique ou l'Alberta. Cela signifie que le règlement sera fondé sur l'échelle de salaires de Toronto.

[M. MacGuigan.]

• (2210)

Le montant payé aux constructeurs d'ascenseurs, que ce soit dans les provinces Maritimes, en Colombie-Britannique ou ailleurs, ne changera rien au coût de la vie dans différentes régions. Pourquoi la grève a-t-elle été déclarée? Ce serait compréhensible si les grévistes exigeaient de meilleures conditions de travail ou un salaire plus élevé, mais savez-vous ce qu'ils demandent? Cette grève est une grève internationale déclenchée par le syndicat américain. Ils sont mécontents parce que les ascenseurs sont préassemblés à l'usine et qu'ils ne peuvent pas les assembler sur place dans les maisons de rapport et les édifices commerciaux. C'est du douilletage de la pire espèce. S'il s'agissait d'un syndicat canadien, passe encore, mais il s'agit là d'une grève de sympathie envers les syndicats des États-Unis.

Pourquoi cette grève a-t-elle une portée nationale? D'abord, 750 projets de construction sont touchés d'un bout à l'autre du Canada. Ce soir, plus de 15,000 ouvriers sont privés de travail et touchent des prestations d'assurance-chômage. N'est-ce pas suffisant pour donner à la grève une portée nationale? On dilapide des millions de dollars de la caisse de l'assurance-chômage, dollars puisés dans les goussets du contribuable.

Et que dire de la santé et du bien-être de la population du Canada? De qui parlons-nous? Nous parlons des personnes âgées qui habitent des immeubles de 20 étages et qui ne peuvent prendre l'ascenseur pour aller se chercher des médicaments à la pharmacie. Nous parlons des malades, des infirmes et des sans foyer. Des douzaines de personnes ont vu annuler leur contrat après avoir versé le paiement initial sur un logement. Et, par-dessus tout, des syndicats manipulés par les Américains se sont montrés violents envers la population du Canada. Apparemment, ils sont venus harceler et intimider les surveillants des édifices et les autres membres des syndicats canadiens.

Je veux maintenant aborder un point. Lord Watson déclarait, lors d'une affaire bien connue, que c'est ainsi qu'en temps de guerre le gouvernement fédéral peut accaparer le contrôle du pays en s'assurant la mainmise sur les ouvriers, le patronat et les industries. Ils peuvent dire qu'il y a une crise en invoquant l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, comme l'affirmait Lord Watson, la paix, l'ordre et la bonne administration s'installent au pouvoir. Assurément, il est temps que notre pays découvre une nouvelle théorie et peut-être devrait-il la mettre à l'épreuve devant la Cour suprême du Canada.

Lorsqu'on est en présence d'une crise économique qui atteint la propriété et les droits civils des gens dans tout le pays, le gouvernement fédéral peut intervenir en vue de mettre fin à la grève. Cette crise est d'envergure nationale et la situation est prévue par la constitution. Même si je dois faire appel à une nouvelle théorie ce soir, je dirai que le gouvernement ne peut pas regarder passivement, en spectateur, la mise à pied de travailleurs, l'épuisement de la Caisse d'assurance-chômage, l'impossibilité pour les gens de sortir de leurs appartements, la détresse des invalides, des personnes âgées et des malades, et l'arrêt des travaux de 750 chantiers. Au Canada, nous perdons un quart de millions de dollars en revenu national. C'est pourquoi je dis que cette question est d'envergure nationale.